

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

SENAT COUTUMIER

N°11-2024/SC

Du 1^{er} octobre 2024

Ampliations :

H-C	1
Gouvernement	1
Conseil coutumier	1
JONC	1
Archives	1



DELIBERATION

portant désignation d'un membre de l'académie des langues kanak de l'aire Xaracuu

Le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment son article 140 alinéa 2;

Vu la Loi organique modifiée n°99-209 et 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération n°265 du 17 janvier 2007 portant création et organisation de l'académie des langues kanak ;

Vu l'arrêté n°2020-18198/GNC-Pr du 4 novembre 2020 modifiant l'arrêté n°2020-9914/GNC-Pr du 2 septembre 2020 constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°05-2024/SC portant désignation du président du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour la mandature 2024-2025 ;

Vu la délibération n°06-2024/SC portant désignation du bureau pour la mandature 2024-2025 ;

Vu le courrier N°CS 2297/n°001septembre2024/CM-AT du 10 septembre 2024 portant proposition d'une nouvelle candidature au remplacement de l'académicienne démissionnaire de l'aire Xaracuu à l'Académie des Langues Kanak (ALK) pour la période de 2024-2025,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Pour compter du 1^{er} octobre 2024, est constatée la désignation d'une nouvelle académicienne de l'aire Xaracuu

Titulaire : Mme Délisiane THIAMEA

Cette désignation fait suite au remplacement de Mme Rosiella KASOVIMOIN.

Article 2 : La présente délibération est notifiée à l'intéressé. Elle est transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au conseil coutumier de l'aire Xaracuu. La présente délibération est publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

**Le président du sénat coutumier
de la Nouvelle-Calédonie**



Aguetil Mahe GOWE

**Le porte-parole du sénat coutumier
de la Nouvelle-Calédonie**



Victor GOGNY

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 OCT. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ